

Avec la nouvelle réforme sur la taxe d'apprentissage,

vous pouvez affecter **13% de votre taxe au Centre d'orientation professionnel de votre choix avant le 31/05/2020 !**

Choisissez le Centre d'Aide à la Décision de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat !

Comment ça marche ?

Montant de la Taxe d'apprentissage = **0,68%** de la masse salariale brute de l'entreprise

87%

+

13%

qui sera à verser à votre OPCO pour le financement de l'apprentissage

A verser **DIRECTEMENT** au Centre d'orientation de votre choix pour le financement de l'orientation de tous vers les formations professionnelles & technologiques

Le Centre d'Aide à la Décision de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

CENTRE-VAL DE LOIRE

Pourquoi nous soutenir ?

L'originalité des Centres d'Aide à la Décision

Depuis plus de 30 ans, les CAD des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Centre-Val de Loire travaillent à la promotion des métiers, de l'apprentissage et de l'alternance.

Information sur les métiers

Les CAD font la promotion des métiers en milieu scolaire (collèges et lycées) mais aussi auprès des missions locales.

Une action de sensibilisation multiple

Les CAD réalisent également la promotion de l'apprentissage à travers des événements dédiés (Soirée des étoiles de l'apprentissage, réunions d'information, job datings etc...).

Validation de projets professionnels

Au-delà de l'information, les CAD accompagnent tous les publics dans la construction de leur projet professionnel (jeunes, scolaires, décrocheurs scolaires, salariés, adultes en reconversion, allocataires des minima sociaux).

- VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- Bilan de compétences
- Immersion en entreprises

Mise en relation

Employeur- Apprenti, Employeur-Demandeur d'emploi

Nous proposons également un accompagnement à la recherche d'emploi pour les apprentis grâce à la Bourse de l'Apprentissage et pour les demandeurs d'emploi grâce au CAD. L'objectif est de rapprocher les apprentis des employeurs grâce notamment à une bourse d'emploi.

Conseil et accompagnement des entreprises

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat apportent un appui aux entreprises dans 2 principaux domaines :

- L'aide au recrutement qui comporte une information sur les contrats, la rédaction de l'offre et la préselection des candidats
- Le conseil-diagnostic en besoins de compétences

